



COMMUNE DE TRÉVENEUC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE ORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2024

Nombre de Conseillers Municipaux :	
En exercice :	15
Présents :	12
Votants :	15
Voix exprimées :	15

Date de convocation :
LE 15/11/2024

Délibération DB-2024-39

**LOTISSEMENT DE
KERVALO :
DETERMINATION DU
PRIX DE VENTE**

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le Vingt Six Novembre à Dix-Neuf Heures et Trente Minutes le Conseil Municipal de TRÉVENEUC, Légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Marcel SERANDOUR, Maire.

PRÉSENTS : Séverine BIGOURIE, Isabelle CHAMPAGNE, Guy CHARBONNIER, Pierre-Yves CHARTIER, Jean-Jacques CLOCHET, Alain DRILLET, Arthur ESPIVENT de la VILLESBOISNET, Amélie GOULVEN, Linda LE BERRE, Sandrina MENDES, Eric MERIENNE, Marcel SERANDOUR

ABSENTS REPRESENTES : Annick KERVOËL procuration à Arthur ESPIVENT de la VILLESBOISNET - Bernadette JACQUEMARD procuration à Amélie Goulven - Marie-Gabrielle ROLLAND procuration à Marcel SERANDOUR

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pierre-Yves CHARTIER

Compte tenu de la situation géographique de la commune de Tréveneuc, de la pression immobilière existant sur notre secteur côtier, il est proposé de fixer le prix de vente à 150 € HT/m² pour l'ensemble des lots, à l'exception des lots 1, 1bis et 11 réservés à l'accession aidée à la propriété, à 125 €HT/m²



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✓ **FIXE** le prix de vente des lots comme suit, sur la base du prix au mètre carré :

N° lot	Superficie	Prix du terrain HT - 150 €/m ² 125 €/m ² lots 1, 1bis et 11	Prix du terrain TTC - 180 €/m ² 150 €TTC lots 1, 1bis et 11
1	299	37 375 €	44 850 €
1 bis	280	35 000 €	42 000 €
2	486	72 900 €	87 480 €
3	460	69 000 €	82 800 €
4	513	76 950 €	92 340 €
5	451	67 650 €	81 180 €
6	388	58 200 €	69 840 €
7	343	51 450 €	61 740 €
8	313	46 950 €	56 340 €
9	484	72 600 €	87 120 €
10	374	56 100 €	67 320 €
11	364	45 500 €	54 600 €
12	367	55 050 €	66 060 €
13	420	63 000 €	75 600 €
TOTAL	5 542 m²	831 300 € HT	969 270 € TTC

- ✓ **DÉCIDE** de confier à Maîtres Bosquet, Frégné et Idasiak, notaires à Binic-Etables-sur-mer, l'établissement des actes de vente correspondants,
- ✓ **AUTORISE** le maire à signer lesdits actes.

Le secrétaire de séance,



Pierre-Yves CHARTIER

Pour copie conforme,

Le Maire,

